

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:**

### **AVIS DE MOTION**

#### **AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT 2014-327 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Fernand Harvey donne avis qu'il présentera, lors d'une réunion subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement ayant pour but d'amender le règlement 2014-327 concernant la rémunération des élus afin de porter la rémunération de monsieur le maire à 16 000\$ et 8 000\$ en allocation de dépenses, et la rémunération des conseillers à 5 334\$ et 2 666\$ en allocation de dépenses.

**DONNÉ ET PUBLIÉ À LAROUCHE, le 30 octobre 2018.**



Martin Gagné

directeur général et secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 16h et 17h, le 30 octobre 2018.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 30 octobre 2018.*



Martin Gagné,

directeur général et secrétaire-trésorier